



POSTULAT

Auteur UDC, par Jean-Luc Addor
Objet Pour l'apprentissage obligatoire des hymnes valaisan et suisse à l'école
Date 09.03.2015
Numéro 3.0184

«Notre Valais» ne retentit pas seulement à la fin des matches à Tourbillon. Symbole de l'identité et de l'unité de notre canton, il accompagne toutes les grandes occasions. Mais tous ne sont pas à même de l'entonner d'une voix forte, faute de l'avoir appris d'une manière systématique. C'est particulièrement le cas des jeunes générations.

De même, le Cantique suisse constitue lui aussi un symbole qui prend un sens particulier en cette année du bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération: celui de notre attachement à la Suisse et de notre fierté d'être suisses et dépositaires de cette farouche volonté d'indépendance qui, depuis 1291, anime les Confédérés. Ce symbole est d'autant plus fort qu'il nous relie à autre chose encore d'essentiel: nos racines chrétiennes.

L'hymne valaisan, on ne le connaît pas toujours, mais nul n'oserait y toucher. Il en va autrement, hélas, de notre hymne national. Et pourtant, plutôt que de prétendre le changer, ne vaudrait-il pas mieux s'employer à l'apprendre, à l'enseigner et à apprendre à nos enfants à l'aimer?

Conclusion

Le Conseil d'Etat est dès lors invité à introduire, aux niveaux adéquats des premiers degrés de l'école valaisanne, l'apprentissage obligatoire des hymnes valaisan et suisse.